PROGRAMME DE MAÎTRISE EN INFORMATIQUE DE GESTION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQAM)

Avis au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
Code : 2310-0143

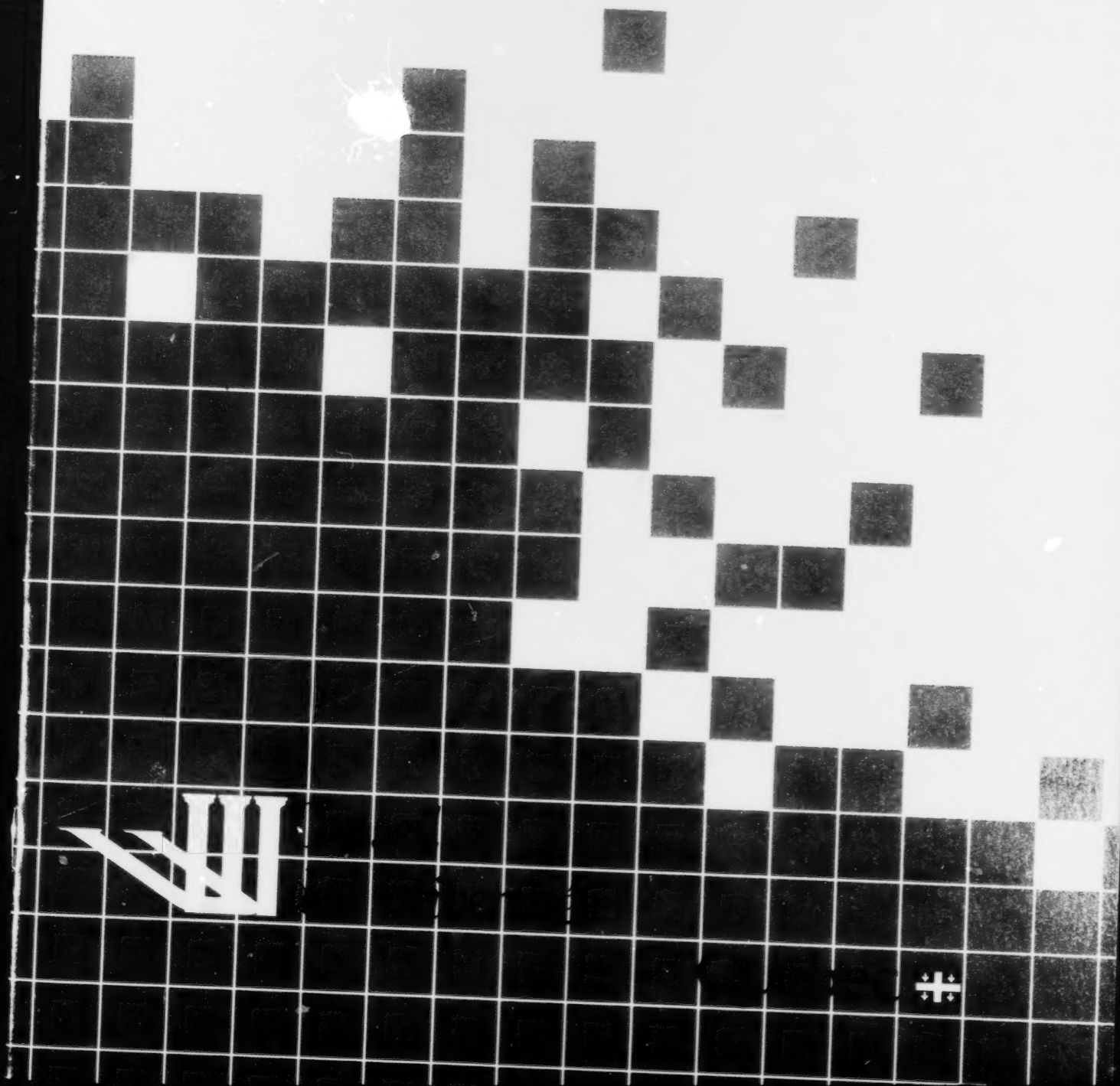

PROGRAMME DE MAÎTRISE EN INFORMATIQUE DE GESTION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQAM)

Avis au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
Code : 2310-0143

Conseil des universités

Avis no 89.5
Octobre 1989

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone :(418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : quatrième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-20234-1

RÉSUMÉ

Dans son avis no 82.13 du 27 mai 1983, le Conseil des universités recommanda au ministre de l'Éducation d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAM, à titre expérimental pour 3 ans, un programme de maîtrise en informatique de gestion et de lui demander de soumettre un rapport d'évolution à l'issue de chacune de ces 3 années, le troisième de ces rapports devant servir de base à une réévaluation du programme. Cette réévaluation devait porter principalement sur cinq éléments précisés dans l'avis.

Le ministre ayant suivi cette recommandation, l'UQAM ouvrit son programme en 1984, puis, en 1986 et en 1987, transmit les deux premiers rapports requis. En octobre 1988, l'Université du Québec a soumis le troisième rapport. La réévaluation du programme a pu être entreprise, une fois obtenu, en août 1989, le complément d'information demandé par le Comité des programmes; celui-ci souhaitait recevoir une récapitulation de l'évolution du programme depuis son implantation.

Selon le Comité des programmes, l'évolution du programme s'est avérée satisfaisante sur les principaux éléments précisés dans l'avis du Conseil no 82.13. Le Comité a constaté avec satisfaction que plusieurs indices témoignaient de la vitalité et de l'opportunité socio-économique du programme : demandes d'admission dépassant de beaucoup le nombre de places disponibles dans ce programme contingenté, nombreux diplômes décernés et diplômés tous placés dans leur domaine de spécialisation. Quelques efforts restent néanmoins à réaliser pour faire en sorte que le stage en entreprise, que les étudiants ont à accomplir dans le cadre de l'«activité de synthèse» figurant au programme, reflète davantage la richesse du milieu économique montréalais.

Le Conseil recommande donc de lever le caractère expérimental du programme et d'inviter l'Université du Québec à élargir, dans la mesure du possible, l'éventail des organismes et compagnies avec lesquels les professeurs et les étudiants entretiennent des contacts, notamment à l'occasion des stages.

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. EXAMEN DU TROISIÈME RAPPORT D'ÉVOLUTION ET DU DOSSIER COMPLÉMENTAIRE 3

4. CONCLUSION 7

5. RECOMMANDATION 8

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

- Nom du programme : maîtrise en informatique de gestion

- Appellation et abréviation du grade : maître ès sciences appliquées (M.Sc.A.)

- Établissement : Université du Québec (UQAM)

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Dans son avis no 82.13 du 27 mai 1983, le Conseil des universités recommanda au ministre de l'Éducation :

> «d'autoriser l'Université du Québec à Montréal à implanter, à titre expérimental, un programme de maîtrise en informatique de gestion, en septembre 1983, mais à la condition qu'elle produise, à la satisfaction du Comité des programmes, un rapport annuel, à l'issue de chacune des trois premières années du fonctionnement du programme, faisant état, principalement, des éléments suivants :
>
> - le développement des activités de recherche,
> - l'étoffement de l'équipe professorale,
> - l'évolution du programme,

- les progrès intervenus dans les relations avec l'industrie,

- l'amélioration des ressources matérielles

et de soumettre ce programme à une réévaluation au bout de 3 ans.»

En juillet 1983, le ministre décida de suivre cette recommandation et, en janvier 1984, l'UQAM procéda à l'ouverture du nouveau programme.

Les deux premiers rapports d'évolution demandés furent transmis au Comité des programmes, qui les examina respectivement à ses séances de mars 1986 et d'avril 1987.[1] Dans les deux cas, cet examen s'avéra satisfaisant, mais il fut rappelé à l'Université du Québec que la réévaluation du programme se ferait sur la base du troisième rapport.

Après réception du troisième rapport, en août 1989, le Comité demanda à l'Université du Québec de lui fournir un dossier complémentaire faisant état de l'évolution du programme depuis son ouverture, le troisième rapport ne couvrant que la période janvier 1987 - avril 1988. Ce dossier complémentaire fut transmis en août 1989 et le Comité put en prendre connaissance à sa séance d'octobre 1989.

---

1 *Le 1er rapport couvrait la période janvier 1984 - décembre 1985 et le second, la période janvier 1986 - décembre 1986.*

3. EXAMEN DU TROISIÈME RAPPORT D'ÉVOLUTION ET DU DOSSIER COMPLÉMENTAIRE

Dans un premier temps, le Comité a considéré l'évolution du programme en fonction des 5 éléments mis en évidence dans l'avis du Conseil no 82.13.

- **Développement des activités de recherche**

De rapport en rapport, le nombre de projets de recherche subventionnés, le montant total des subventions correspondantes et la proportion des fonds provenant des grands organismes subventionnaires a augmenté :

	Nombre de projets subventionnés	Montant total des subventions	Nombre de projets subventionnés par	
			le CRSNG	le Fonds FCAR
1er rapport	10	114 368$	2	0
2e rapport	12	383 055$	2	1
3e rapport	16	401 745$	3	2

Les réalisations des professeurs en matière de publications sont un peu plus modestes, mais satisfaisantes dans le cadre d'un programme de maîtrise de type professionnel.

- **Évolution de l'équipe professorale**

Vingt-deux professeurs contribuaient au programme durant la période couverte par le premier rapport et ce nombre est passé à 24 pour la période

couverte par le troisième rapport. Par ailleurs, la proportion des informaticiens dans cette équipe a augmenté : ce sont désormais 15 professeurs du Département de mathématiques et d'informatique qui participent au programme et non plus 12[2]. Enfin, depuis l'implantation du programme, trois professeurs ont obtenu leur diplôme de doctorat[3].

- **Évolution du programme**

Les conditions d'admission au programme ont été diversifiées : celui-ci n'est plus ouvert aux seuls bacheliers en informatique de gestion, mais également aux bacheliers en administration, option systèmes d'information.

Par ailleurs, l'examen des sujets retenus par les étudiants pour leur «Rapport de l'activité de synthèse» révèle que, au fil des années, les sujets sont davantage reliés aux thèmes d'actualité dans le domaine de l'informatique.

- **Progrès dans les relations avec le milieu économique**

Cet aspect du dossier a surtout pu être évalué par l'examen des lieux des stages accomplis par les étudiants dans le cadre de leur «Activité de synthèse». Ce travail compte pour 12 crédits répartis en 4 activités, la dernière consistant en la rédaction d'un rapport. Cette activité de synthèse

---

2 *Participent également au programme 8 professeurs du Département des sciences administratives et un professeur du Département des sciences comptables.*

3 *Deux de ces doctorats sont en informatique et le troisième, en administration.*

peut prendre la forme d'un stage pratique dans une entreprise ou celle d'un travail de nature plus théorique.

Vingt-sept activités de synthèse ont déjà été réalisées et 23 sont en cours. Sur ce total de 50 activités de synthèse, 39 ont pris la forme du stage pratique en entreprise. Cette proportion est satisfaisante, étant donné l'orientation professionnelle du programme. Cependant, la liste des «entreprises» concernées comporte surtout des maisons d'enseignement collégial et universitaire, des centres de recherche, des banques, des bureaux de professionnels, des administrations diverses et très peu de grands distributeurs, de grands manufacturiers ou de grandes compagnies de transport. En d'autres mots, les entreprises retenues pour les stages ne reflètent qu'imparfaitement la richesse du milieu économique de l'agglomération montréalaise.

On peut se demander si cette situation ne dépend pas, en partie, du mode de sélection des lieux de stage. D'après les renseignements fournis par l'UQAM, c'est l'étudiant qui doit proposer son sujet d'activité de synthèse et, par le fait même, son lieu de stage. Comme une forte proportion d'étudiants du programme sont inscrits à temps partiel - 60 sur 71 à la session d'automne de l'année 1987-88, par exemple -, il est fort possible que les étudiants aient tendance à effectuer leur stage chez leur propre employeur. Si tel était le cas, les lieux de stage refléteraient davantage les milieux professionnels d'origine des étudiants que l'orientation que les professeurs désirent donner au programme.

- **Amélioration des ressources matérielles**

Grâce notamment à un budget de 350 000$ alloué par l'UQAM, de nombreux appareils et logiciels ont pu être achetés, si bien que le matériel informatique mis à la disposition des étudiants et des professeurs du programme de maîtrise en informatique de gestion est désormais tout à fait convenable. En outre, deux techniciens ont pu être engagés pour veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de ce matériel.

Dans un deuxième temps, le Comité a examiné d'autres aspects du dossier, notamment le nombre des étudiants inscrits et des diplômes décernés.

De 35 qu'il était à la session d'automne de l'année 1984-85, le nombre des étudiants inscrits au programme s'élevait à 71 lors de la session d'automne de l'année 1987-88. En dépit d'une diminution régulière, qui semble s'être stabilisée au cours des dernières années, le nombre des demandes d'admission au programme reste toujours bien supérieur au seuil de contingentement de ce programme, fixé à 30 nouvelles admissions par an. Enfin, les étudiants à temps partiel sont largement majoritaires et leur pourcentage se maintient autour de 84% depuis les trois dernières années statistiques disponibles, soit 1985-86, 1986-87 et 1987-88.

Jusqu'à présent, 26 diplômes ont été décernés dans le programme, ce qui constitue un résultat appréciable étant donné le fort pourcentage d'étudiants inscrits à temps partiel. Tous ces diplômés occupent actuellement un emploi

dans un domaine relié à leur spécialité et trois d'entre eux devraient bientôt entreprendre des études de doctorat.

4. CONCLUSION

L'évolution du programme de maîtrise en informatique de gestion s'est avérée satisfaisante relativement à presque tous les éléments mis en évidence dans l'avis du Conseil no 82.13. Des progrès restent toutefois à accomplir en ce qui regarde les relations avec le milieu économique, notamment par le moyen du stage prévu dans l'activité de synthèse.

Le Conseil des universités recommande donc que le caractère expérimental du programme de maîtrise en informatique de gestion soit levé.

Le Conseil recommande également que l'Université du Québec à Montréal soit invitée à élargir, dans la mesure du possible, l'éventail des organismes et compagnies dans lesquels se déroulent les stages prévus dans ce programme, de manière à ce qu'ils reflètent davantage la réalité économique de l'agglomération montréalaise. Le Conseil réalise bien que les responsables du programme ne disposent en la matière que d'une marge de manoeuvre réduite, puisque la très grande majorité de leurs étudiants s'inscrivent à temps partiel et que les étudiants de ce type sont, sauf exception, tout naturellement amenés à effectuer leur stage chez leur propre employeur. Toutefois, il doit sans doute être possible d'inciter les étudiants à temps complet - a priori plus libres de choisir leur lieu de stage, puisqu'ils ne travaillent pas encore, du moins à temps complet - à choisir des entreprises de pointe qui enrichiraient l'éventail actuel des lieux de stage. Dans la

- **Amélioration des ressources matérielles**

Grâce notamment à un budget de 350 000$ alloué par l'UQAM, de nombreux appareils et logiciels ont pu être achetés, si bien que le matériel informatique mis à la disposition des étudiants et des professeurs du programme de maîtrise en informatique de gestion est désormais tout à fait convenable. En outre, deux techniciens ont pu être engagés pour veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de ce matériel.

Dans un deuxième temps, le Comité a examiné d'autres aspects du dossier, notamment le nombre des étudiants inscrits et des diplômes décernés.

De 35 qu'il était à la session d'automne de l'année 1984-85, le nombre des étudiants inscrits au programme s'élevait à 71 lors de la session d'automne de l'année 1987-88. En dépit d'une diminution régulière, qui semble s'être stabilisée au cours des dernières années, le nombre des demandes d'admission au programme reste toujours bien supérieur au seuil de contingentement de ce programme, fixé à 30 nouvelles admissions par an. Enfin, les étudiants à temps partiel sont largement majoritaires et leur pourcentage se maintient autour de 84% depuis les trois dernières années statistiques disponibles, soit 1985-86, 1986-87 et 1987-88.

Jusqu'à présent, 26 diplômes ont été décernés dans le programme, ce qui constitue un résultat appréciable étant donné le fort pourcentage d'étudiants inscrits à temps partiel. Tous ces diplômés occupent actuellement un emploi

dans un domaine relié à leur spécialité et trois d'entre eux devraient bientôt entreprendre des études de doctorat.

4. CONCLUSION

L'évolution du programme de maîtrise en informatique de gestion s'est avérée satisfaisante relativement à presque tous les éléments mis en évidence dans l'avis du Conseil no 82.13. Des progrès restent toutefois à accomplir en ce qui regarde les relations avec le milieu économique, notamment par le moyen du stage prévu dans l'activité de synthèse.

Le Conseil des universités recommande donc que le caractère expérimental du programme de maîtrise en informatique de gestion soit levé.

Le Conseil recommande également que l'Université du Québec à Montréal soit invitée à élargir, dans la mesure du possible, l'éventail des organismes et compagnies dans lesquels se déroulent les stages prévus dans ce programme, de manière à ce qu'ils reflètent davantage la réalité économique de l'agglomération montréalaise. Le Conseil réalise bien que les responsables du programme ne disposent en la matière que d'une marge de manoeuvre réduite, puisque la très grande majorité de leurs étudiants s'inscrivent à temps partiel et que les étudiants de ce type sont, sauf exception, tout naturellement amenés à effectuer leur stage chez leur propre employeur. Toutefois, il doit sans doute être possible d'inciter les étudiants à temps complet - a priori plus libres de choisir leur lieu de stage, puisqu'ils ne travaillent pas encore, du moins à temps complet - à choisir des entreprises de pointe qui enrichiraient l'éventail actuel des lieux de stage. Dans la

même perspective, il est peut-être également possible d'augmenter la proportion de ces étudiants à temps complet, voire d'élargir le bassin de recrutement des étudiants.

5. RECOMMANDATION

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 82.13 du 27 mai 1983 ayant recommandé au ministre de l'Éducation :

> «d'autoriser l'Université du Québec à Montréal à implanter, à titre expérimental, un programme de maîtrise en informatique de gestion, en septembre 1983, mais à la condition qu'elle produise, à la satisfaction du Comité des programmes, un rapport annuel, à l'issue de chacune des trois premières années du fonctionnement du programme, faisant état, principalement, des éléments suivants :
>
> - le développement des activités de recherche,
> - l'étoffement de l'équipe professorale,
> - l'évolution du programme,
> - les progrès intervenus dans les relations avec l'industrie,
> - l'amélioration des ressources matérielles
>
> et de soumettre ce programme à une réévaluation au bout de 3 ans»;

CONSIDÉRANT que l'Université du Québec a transmis au Comité des programmes, en 1986 puis en 1987, les deux premiers rapports requis;

CONSIDÉRANT la transmission par l'Université du Québec, en octobre 1988, du troisième rapport requis puis, en août 1989, d'un dossier complémentaire demandé par le Comité des programmes;

CONSIDÉRANT l'évolution satisfaisante du programme relativement aux principaux éléments mis en évidence dans l'avis du Conseil des universités no 82.13 et entérinés par le ministre;

CONSIDÉRANT l'évolution satisfaisante du programme en ce qui a trait aux inscriptions, aux diplômés et au cheminement des diplômés au sortir du programme;

CONSIDÉRANT que les organismes et compagnies dans lesquels se sont déroulés les stages prévus à l'activité de synthèse ne reflètent pas encore dans toute sa richesse le milieu économique de l'agglomération montréalaise;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

1. de lever le caractère expérimental du programme de maîtrise en informatique de gestion de l'Université du Québec (UQAM);

2. d'inviter l'Université du Québec à élargir l'éventail des organismes et compagnies dans lesquels se déroulent les stages prévus dans ce programme - de manière à ce qu'ils

réflètent davantage la réalité économique de l'agglomération montréalaise -, un tel résultat pouvant sans doute être obtenu en agissant en ce sens auprès des étudiants à temps complet, plus libres pour le choix de leur lieu de stage, voire en augmentant la proportion dans le programme de cette catégorie d'étudiants et en élargissant le bassin de recrutement des étudiants.
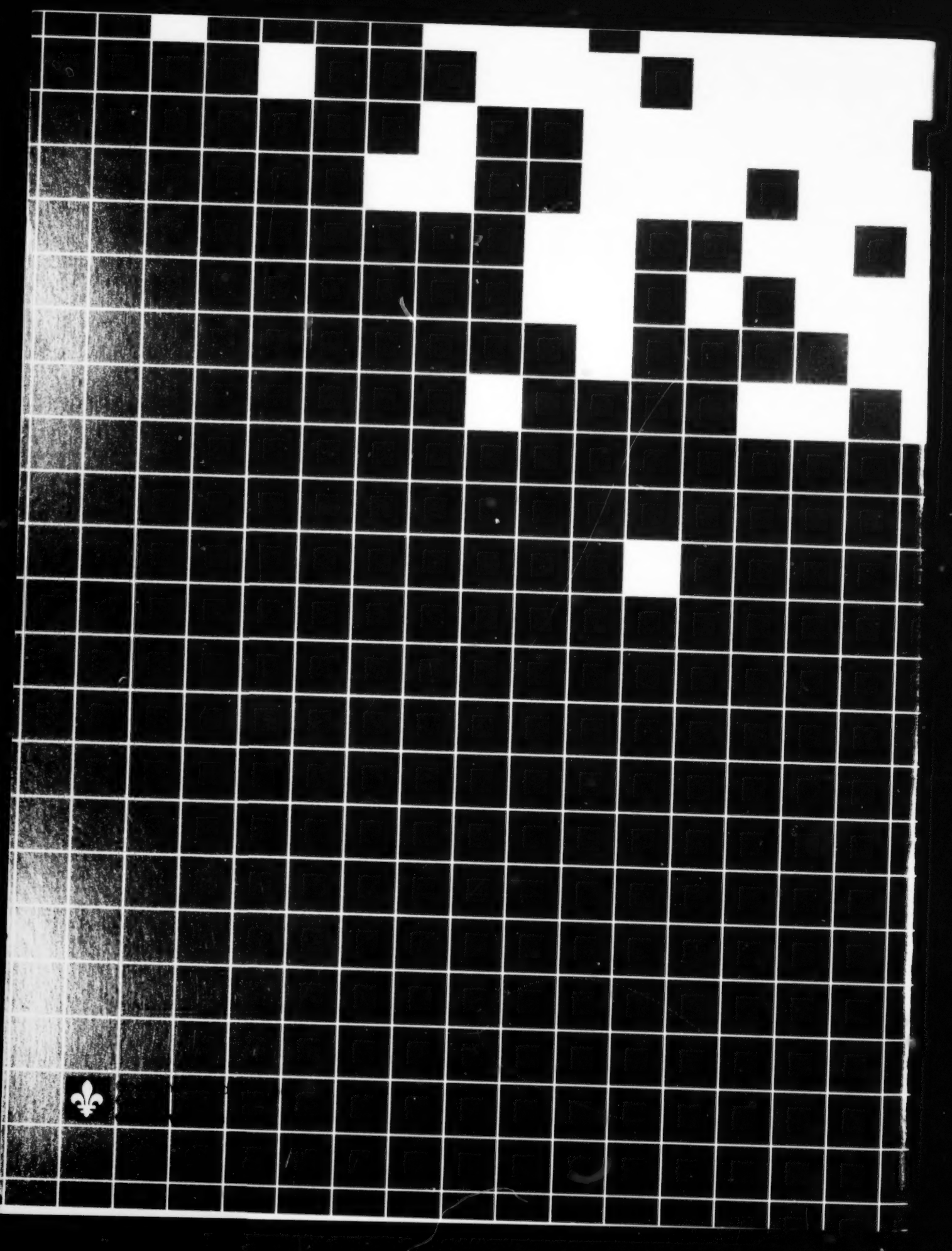
Cette recommandation a été adoptée par le Conseil des universités lors de sa 200e séance, tenue le 13 octobre 1989.